



Non-paiement de plusieurs mois de salaire

Par **Tonyyyy11**, le **03/09/2010** à **11:56**

Bonjour,

Je suis passé il y a peu par l'organisme DOMécole pour faire du soutien scolaire à domicile. Ma mission s'est étalée de mars à juin 2010. A ce jour, le 3 septembre, je n'ai perçu que le salaire du mois de mars (payé le mois suivant). J'attends toujours les paiements des mois d'avril, mai et juin. Lorsque j'appelle cet organisme, ils me donnent un numéro de téléphone qui est toujours sur boîte vocale (qui ne prend pas de message). Je me trouve donc dans l'impossibilité de joindre le service comptabilité. Quels recours puis-je avoir face à ce type de situation ?

Merci de vos réponses.

Par **miyako**, le **04/09/2010** à **18:13**

Bonsoir,

En ne versant pas les salaires dus ,l'employeur COMMET UNE FAUTE GRAVE PASSIBLE DE POURSUITES PENALES ET D'AMENDES

Vous écrivez une lettre recommandée AR numérotée suivie ,dans laquelle vous mettez en demeure de verser ;par retour du courrier ,faute de quoi ,vous saisissez le référé du conseil des prud'hommes en demande de payement des salaires plus desxdommages et intérêts et vous demanderez une condamnation à l'amende prévue à cet effet.Vous signalez que le salaire étant considéré comme un élément alimentaire ,vous pouvez également saisir le juge pénal.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Tonyyyy11**, le **06/09/2010** à **11:37**

Ok, je vais faire ça.

En plus je me suis aperçu que le seul bulletin de paie que j'ai est frauduleux puisque le taux horaire brut est de 8€71 au lieu de 18€ comme indiqué sur le contrat, et que la perte est compensée par une indemnité kilométrique qui ne correspond pas du tout à la réalité. Je leur ai donc mis la pression vendredi soir en les menaçant de porter cette affaire en justice, une responsable m'a assuré qu'elle s'occuperait de mon cas lundi matin, mais je n'ai reçu aucun appel donc j'envoie cette lettre dès ce soir.

Merci beaucoup pour votre aide !

Par **Marie84700**, le **13/04/2012** à **09:56**

bonjour, je suis dans le meme cas que vous j'ai donné des cours du mois de mars 2011 à juin 2011 mais en 2012 je n'ai toujours rien reçu malgres des lettres recommandées à domecole ainsi qu'au mendataire judiciaire et pourtant je n'ai toujours rien, avez vous eu des réponses ou etes vous toujours dans le meme cas

Cordialement

Marie